

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
RECENSEMENT SCIENTIFIQUE DE LA POPULATION**

CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de la Faculté de Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

CEPRAD
CENTRE FRANÇAIS DE LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT
15, rue de la Faculté de Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

MANUEL D'EXÉCUTION DE L'ENQUÊTE DE COUVERTURE

DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

KINSHASA, JANVIER 1997

I. INTRODUCTION.

Dans le cadre des opérations d'un recensement de population, il est généralement organisé plusieurs types d'enquêtes dits post-censitaires. Parmi ces enquêtes figure l'enquête de couverture dont la réalisation vise un double objectif :

1° évaluer la couverture ou le degré d'exhaustivité de la population recensées. En termes clairs on cherche à savoir si chaque individu, se trouvant dans les limites du territoire national, la nuit du recensement, a été recensé une et une seule fois, c'est-à-dire, qu'il n' y a eu ni omission ni double compte.

2° évaluer la qualité des renseignements recueillis.

Pour atteindre les deux objectifs, l'enquête de couverture portant sur un échantillon supposé représentatif doit être exécutée peu de temps après le dénombrement et dans des conditions méthodologiques permettant la comparabilité des résultats, tout en sauvegardant l'indépendance des deux opérations.

Pour le cas du Zaïre en particulier, l'enquête de couverture a été menée environ 7 mois après le dénombrement exhaustif. Malgré cet intervalle entre les deux opérations, l'enquête garde tout son intérêt compte tenu de l'impact négligeable du mouvement migratoire dans son ensemble sur l'étendue du pays.

Bien que cette enquête ait pour principal objectif l'évaluation de la couverture du dénombrement, elle permet également de procéder à l'évaluation de la qualité des caractéristiques, des individus dénombrés, c'est-à-dire d'estimer les erreurs de contenu. Pour ce faire, certains aménagements sur la feuille de ménage de l'enquête de couverture s'imposent.

Ainsi, l'exploitation de l'enquête de couverture comprendra deux volets :

1° le chiffrement des caractéristiques des individus tant dans le cahier du recensement que dans celui de l'enquête.

2° l'appariement des individus.

Le premier volet est nécessaire à la constitution des fichiers devant permettre d'établir des comparaisons en vue d'évaluer la qualité des données recueillies. Le deuxième volet, quant à lui, a pour finalité le calcul des taux de couverture et l'estimation des coefficients de correction.

Ces deux volets constituent donc les tâches essentielles de l'équipe chargée de l'exploitation de l'enquête de couverture. Mais auparavant, un travail préliminaire lui est demandé. Il consiste à aménager la feuille de ménage de l'enquête de couverture.

N.B. L'exploitation de l'enquête de couverture est d'une importance cruciale car elle fixe la valeur et les limites des résultats du Recensement scientifique de la Population du Zaïre. Aussi, doit-elle être menée avec minutie, sans précipitation ni indécision.

II. AMENAGEMENTS DE LA FEUILLE DE MÉNAGE DE L'ENQUÊTE DE COUVERTURE.

Pour mieux faire comprendre à l'Agent chiffeur le travail à effectuer, il convient de signaler qu'il existe un parallélisme entre le questionnaire de l'enquête de couverture et celui du dénombrement exhaustif. Comme l'indique le tableau 1, il résulte de l'examen de celui-ci que les variables 1 à 9 sont identiques. Par contre, le numéro attribué à un même ménage est différent d'une opération à une autre compte tenu du fait que la collecte des renseignements n'a pas été effectuée par un même agent. Quant aux variables individuelles, quelques unes seulement sont identiques car les objectifs des deux opérations sont différents.

Par ailleurs, il faut souligner que dans le remplissage des deux questionnaires, les numéros d'ordre des membres du ménage ne sont pas nécessairement les mêmes dans les deux opérations.

TABIEAU 1

PARALLELISME ENTRE QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT ET L'ENQUETE DE COUVERTURE.

NATURE DE L'OPERATION	NOM ET NUMERO DE LA VARIABLE											
RECENSEMENT	Région	Sous Région Ville	Zone	Collectivité/Cité	N° Aire de contrôle	N° Aire de dénombrement	Groupe-ment/Quartier	Localité	Type de ménage	N° de ménage recensement	Type d'habitat	Variables individuelles du questionnaire de recensement
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12 - 34
ENQUETE DE COUVERTURE	Région	Sous Région Ville	Zone	Collectivité/Cité	N° Aire de contrôle	N° Aire de dénombrement	Groupe-ment/Quartier	Localité	Type de ménage	N° de ménage enquête de couverture		Variables individuelles du questionnaire de l'enquête de couverture
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	///	11 - 21

Il semble impératif d'identifier les éléments de comparaison entre le fichier de l'enquête de couverture et celui du dénombrement. Ces éléments sont : le numéro du ménage et le numéro d'ordre de l'individu dans le ménage. De ce fait, avant de procéder au chiffrement et ensuite à l'appariement, il est indispensable comme dit plus haut d'apporter des aménagements sur la feuille de ménage de l'enquête de couverture. Ceux-ci permettront de disposer de la place où ajouter les éléments dont l'ordinateur a besoin pour se retrouver facilement dans les deux fichiers.

Les aménagements à effectuer consistent à créer trois colonnes supplémentaires en divisant chacune des colonnes 20 et 21 initialement réservées aux Observations et au "Dénombré au Recensement" en deux parties dont les dimensions tiennent compte du nombre de chiffre à y inscrire. Ainsi, la première colonne prendrait 2 cm et les deux autres 1,5 cm. Cette division faite, la suite des variables se présente de la manière suivante :

- variable 20 : numéro du ménage au dénombrement
- variable 21 : numéro d'ordre de l'individu au dénombrement
- variable 22 : résultat du matching.

Après les aménagements, la feuille de ménage se présente comme suit :

Lieu de Recensement	Motif de non Recensement dans le ménage	N° de ménage au dénombrement	N° d'ordre de l'individu au dénombrement	Résultat
Avez-vous été recensé dans ce ménage 1 OUI 2 NON	Si non Q 12 donnez le motif de non Recensement 1 Recensé ailleurs 2 Oublié 3 Autre motif préciser			
18	19	20	21	22

Le numéro du ménage au dénombrement et le numéro d'ordre de l'individu au dénombrement seront introduits dans le fichier de l'enquête de couverture et permettront à l'ordinateur d'aller chercher le ménage et l'individu correspondants dans le fichier du dénombrement exhaustif afin de procéder aux comparaisons nécessaires.

Quant au Résultat, il se réfère au constat établi après l'opération de l'appariement.

III. CHIFFREMENT.

Au niveau de chiffrement, l'exploitation de l'enquête de couverture s'effectue en deux temps. D'abord il sera question de chiffrer les cahiers remplis lors du dénombrement exhaustif de 1984 en procédant de la même manière que pour le chiffrement des données de l'échantillon au 1/10ème. Ici, les règles de travail à appliquer sont identiques à celles figurant dans le "Manuel de l'Agent Chiffreur"

Le deuxième temps vient avec le cahier de l'enquête de couverture. Dans celui-ci, les variables communes aux deux questionnaires seront chiffrées en appliquant strictement les mêmes instructions. Il s'agit des variables ci-après :

- Variable 1 : Région
- Variable 2 : Sous-Région/Ville
- Variable 3 : Zone
- Variable 4 : Collectivité/Cité
- Variable 5 : Aire de Contrôle
- Variable 6 : Aire de dénombrement
- Variable 7 : Groupement/Quartier
- Variable 8 : Localité
- Variable 9 : Type de ménage
- Variable 10 : Numéro de ménage

Les instructions sont les mêmes pour le chiffrement du numéro d'ordre, du lien de parenté (variable 13), du sexe (variable 14), de la date de naissance (variable 15) et la date d'arrivée au lieu de résidence actuelle (variable 17).

Pour la situation de résidence et le lieu de recensement, utilisez le système de précode figurant dans le questionnaire.

On aura : 1. Situation de résidence (Variable 16)

Oui : R = 1

Non : V = 2

2. Lieu de recensement (Variable 18)

Oui : recensé dans ce ménage = 1

Non : pas recensé dans ce ménage = 2

Pour éviter toute confusion, ces deux opérations de chiffrement se feront indépendamment. Concrètement, ce n'est pas nécessairement à la même personne (ou même équipe) que sera confié à la fois le chiffrement des cahiers du dénombrement et ceux de l'enquête de couverture.

IV. APPARIEMENT.

4.1. Généralités.

L'appariement ou collationnement consiste à comparer les caractéristiques des ménages et des individus enregistrées à l'enquête de couverture à celles enregistrées au dénombrement exhaustif. Les individus dont les caractéristiques identiques se retrouvent dans les deux opérations sont dits appariés.

L'individu enquêté constitue le centre de l'opération d'appariement; on cherche à savoir s'il a été recensé. Mais celui-ci est intégré dans un ménage qui sert d'unité d'identification à l'intérieur d'une aire de dénombrement (A.D.) donnée. D'où la nécessité d'un collationnement ménage par ménage.

4.2. Etapas de l'appariement.

L'appariement s'effectue en deux étapes principales. La première concerne l'identification du ménage et la deuxième se rapporte à l'individu avec ses caractéristiques socio-démographiques communes aux deux opérations.

4.2.1. Identification du ménage.

Il s'agit de répondre à la question de savoir si le ménage enquêté en février 1985 trouve une correspondance au dénombrement de Juillet 1984 tel que les deux peuvent être reconnus comme un seul et même ménage.

Pour répondre à cette question, il faut d'abord que les caractéristiques suivantes soient elles-mêmes identiques :

- les éléments d'identification : Région, S/Région, Zone, Collectivité, n° de l'A.C., n° de l'A.D., Groupement et Localité.
- la nature du ménage (ordinaire ou collectif).
- le nom et les caractéristiques (sexe, date de naissance) du Chef de ménage.
- le nom et les caractéristiques (lien de Parenté, sexe, date de naissance) de 2 ou 3 autres membres du ménage.

Une attention particulière doit être attirée sur le fait qu'il n'est pas nécessaire que les noms et post-noms soient exactement les mêmes. Mais ceux-ci peuvent être inversés ou écrits avec une orthographe différente alors qu'il s'agit de la même personne. Dans ce cas, il convient de prendre en considération les autres caractéristiques de l'individu pour apprécier.

Exemple : SAMPU SABANA KAHUUDI est strictement différent de SABANI SAMPU KAHUUDI, et c'est aussi différent de SAMPU SABANA ou de SABANA KAHUUDI.

Parfois, on constatera une différence de classement des membres du ménage, alors qu'il s'agit d'un même ménage. Cela est possible compte tenu du fait que les Agents affectés à la collecte des données sur le terrain étaient différents d'une opération à une autre.

Exemple :

<u>Recensement</u>			<u>Enquête de couverture</u>		
<u>N° d'ordre</u>	<u>Nom</u>	<u>Lien</u>	<u>N° d'ordre</u>	<u>Nom</u>	<u>Lien</u>
01	KIFAYA AYE MUEL	CM	01	KIFAYA AYE MUEL	CM
02	SIPOLA MABELE	EP1	02	SIPOLA MABELE	EP1
03	KIFAYA ISANG CHO	FS ₁ x2	03	KIFAYA ALI MUEL	FL ₁ x2
04	KIFAYA ALI MUEL	FL ₁ x2	04	KIFAYA ISANG CHO	FS ₁ x2

.../...

On sera même souvent confronté au cas de décalage dans la composition d'un ménage à la suite de la modification de la taille de celui-ci d'une entrevue à l'autre, c'est-à-dire ou bien plus de gens ont été touchés lors du dénombrement exhaustif par rapport à l'enquête de couverture ou bien c'est l'inverse.

Exemple 1 :

Recensement

01 KYEMBA KAKONDE
02 MUTOMBO KASUBA
03 MUKUKWA KYEMBE
04 KAKONDE MUPEMBA
05 KAMWASHA KYEMBE
06 NGOY MUTOMBO
07 MUKASA KYINDO

Enquête de couverture

01 KYEMBA KAKONDE
02 MUTOMBO KASUBA
03 KAKONDE MUPEMBA
04 MUKUKWA KYEMBE

Exemple 2 :

Recensement

01 MBAKA IKONZA
02 NGONGO ISOMI
03 BIE BATANGO
04 MOLA YAMBA
05 NZAKO
06 MBEMBE
07 NTOYOLO

Enquête de couverture

01 MBAKA IKONZA
02 NGONGO ISOMI
03 BIE BATANGO
04 MOLA YAMBA
05 MBEMBE
06 NZAKO
07 IKAMBA
08 MPUTU
09 NTOYOLO
10 BIE NBONGO
11 LOBOTA BOKOLE
12 MBOMBA NSANA
13 MWANTEKE IKONIA

Dans tous les cas, un examen minutieux s'impose avant de décider qu'il s'agit du même ménage ou de deux ménages différents. La date de naissance semble être l'indicateur approprié. Mais elle n'est pas toujours la même dans les deux opérations.

Il ne faut donc pas être rigide car une certaine variabilité est tolérée.

Exemple : 1920A ou 1918A

Ici, il peut s'agir d'une même personne dont l'année de naissance a été estimée différemment par les deux Agents recenseur et enquêteur.

Bref, le bon sens, la souplesse d'esprit mais aussi la rigueur interviennent à cette étape de l'opération et c'est là que réside toute sa délicatesse. La moindre erreur d'appréciation est lourde de conséquences. Il faut donc accorder beaucoup d'attention à cette étape.

4.2.2. Collationnement des caractéristiques des individus.

Après s'être assuré qu'il s'agit d'un seul et même ménage vu à des documents différents, on peut procéder à la confrontation des individus.

Les variables de comparaison sont les suivantes :

- nom et post-nom
- lien de parenté
- sexe
- date de naissance.

En se servant des éléments indiqués ci-dessus, le travail à effectuer consiste à savoir si chaque individu enregistré à l'enquête de couverture se retrouve à l'opération du dénombrement. Evidemment, les remarques formulées au paragraphe 4.2.1 relatives aux noms et post-noms et à la date de naissance des membres du ménage restent également valables ici.

4.3. Résultats de l'appariement.

Après avoir confronté les données contenues dans les cahiers de l'enquête de couverture à celles contenues dans les cahiers du dénombrement principal, plusieurs constatations peuvent être faites aussi bien au niveau de l'unité d'identification (ménage) qu'au niveau de l'unité de dénombrement (individu). Le tableau 2 résume toutes les éventualités.

T.2 : Inventaire des cas possibles après appariement.

Niveau de l'unité d'identification	Niveau de l'unité de dénombrement	Observations
1. Le ménage est vu à l'enquête et au dénombrement.	1° Toutes les personnes ou quelques personnes sont enregistrées et à l'enquête et au dénombrement.	Personnes appariées.
	2° Quelques personnes sont enregistrées à l'enquête et omises au dénombrement.	Personnes excédentaires sur la feuille de ménage à l'enquête.
	3° Quelques personnes sont enregistrées au dénombrement et omises à l'enquête.	Personnes excédentaires sur la feuille de ménage au dénombrement.
2. Le ménage est vu à l'enquête et non au dénombrement.	Toutes les personnes sont enregistrées à l'enquête et omises au dénombrement.	1° Le ménage a été oublié au dénombrement. 2° Le ménage a immigré récemment dans l'A.D.
3. Le ménage est vu au dénombrement et non à l'enquête.	Toutes les personnes sont enregistrées au dénombrement et omises à l'enquête.	1° Le ménage a été oublié à l'enquête. 2° Le ménage a émigré récemment de l'A.D.

Combinées aux réponses obtenues aux questions 16 à 19 posées lors de l'enquête de couverture, les éventualités présentées au tableau 2 aboutissent aux résultats ci-après :

- 01.- Individu vu à l'enquête et retrouvé au dénombrement principal (individu apparié);
- 02.- Individu vu à l'enquête et déclarant avoir été recensé ailleurs;
- 03.- Individu vu à l'enquête et déclarant avoir été oublié au dénombrement principal;
- 04.- Individu vu à l'enquête et déclarant n'avoir pas été recensé dans son ménage pour un autre motif;

- 05.- Individu vu à l'enquête, déclarant avoir été recensé mais non retrouvé dans le cahier du dénombrement principal;
- 06.- Individu vu à l'enquête seulement mais comme visiteur;
- 07.- Individu vu à l'enquête seulement comme arrivé après le 1er juillet 1984;
- 08.- Individu vu à l'enquête seulement comme né après le 1er juillet 1984;
- 09.- Individu vu au dénombrement principal seulement comme résident présent;
- 10.- Individu vu au dénombrement principal seulement comme résident absent;
- 11.- Individu vu au dénombrement principal seulement comme visiteur;
- 12.- Individu vu aux deux opérations comme visiteur
- 13.- Individu vu aux deux opérations : comme résident présent

15. Individu vu au dénombrement principal et comme visiteur à l'enquête, mais en dehors des limites de l'A.D.
14. Individu vu à l'enquête mais en dehors des limites de l'A.D.
Bien entendu, au niveau de l'analyse aboutissant au calcul

du taux de couverture, ces résultats peuvent être regroupés pour n'avoir que trois cas possibles.

- 1.- Personne enregistrée aux deux opérations : résultat 01.
- 2.- Personne enregistrée à l'enquête seulement : résultats 02, 03, 04 et 05.
- 3.- Personne enregistrée au dénombrement principal seulement : résultats 09 et 11.

Les autres résultats ne sont pas pris en compte dans les calculs.

4.4. L'appariement proprement dit et attribution des codes.

Au moment où l'on s'apprête à effectuer l'appariement, on a devant soi le cahier de l'enquête de couverture et celui du dénombrement principal. Mais avant de commencer, il faut d'abord vérifier la continuité des numéros de ménage dans chaque A.D.

L'opération d'appariement commence en cherchant, sur la récapitulation effectuée sur les pages intérieures des couvertures du cahier de Recensement, les noms et postnoms des chefs de ménage rencontrés au fur et à mesure qu'on feuillette les pages du cahier de l'enquête de couverture.

Si les noms et postnom du chef de ménage ne sont pas repérés au premier coup d'oeil, il faut passer au ménage suivant et revenir sur ce ménage plutard.

Si les nom et postnom du chef de ménage sont repérés, on se reporte au ménage dont il est question et on procède aux comparaisons des caractéristiques, individu par individu, en allant de l'enquête vers le dénombrement principal.

Les personnes vues au dénombrement et non à l'enquête seront recopiées dans le cahier de l'enquête de couverture en indiquant

- 1.- le numéro d'ordre
- 2.- le nom et postnom
- 3.- le numéro du ménage au dénombrement principal
- 4.- le numéro d'ordre au dénombrement principal
- 5.- le résultat de l'appariement.

Les numéros d'ordre à attribuer à ces personnes doivent faire suite à ceux déjà attribués dans le ménage et cela de façon continue.

On devra recopier de la même manière les personnes constituant des ménages entiers vus seulement au dénombrement principal.

A l'issue des comparaisons des caractéristiques des individus, on indiquera sur la feuille de ménage de l'enquête de couverture le numéro accordé à ce ménage au dénombrement principal (variable 20), le numéro d'ordre de l'individu au dénombrement principal (variable 21) et le résultat de l'appariement (variable 23) en suivant les instructions données ci-dessous.

4.4.1. Numéro du ménage au dénombrement.

1er cas : Pour les personnes appariées, on inscrit le numéro affecté au ménage lors du dénombrement principal.

2è cas : Pour les personnes vues à l'enquête et non retrouvées au dénombrement principal pour un motif quelconque (recensé ailleurs, oublié, autre motif, non retrouvé bien que déclarant avoir été recensé, visiteur, arrivé ou né après juillet 1984), on inscrira le code 999.

On affectera le même code à toutes les personnes appartenant aux ménages vus à l'enquête et non retrouvés au dénombrement principal.

3^e cas : Pour les personnes vues au dénombrement principal et non à l'enquête comme résident présent, résident absent ou visiteur, on inscrira le numéro affecté au ménage lors du dénombrement principal.

On fera de même pour toutes les personnes appartenant aux ménages vus seulement au dénombrement principal.

4.4.2. Numéro d'ordre de l'individu au dénombrement.

1^{er} cas : Pour les personnes appariées, on inscrit le numéro d'ordre affecté à chaque individu lors du dénombrement principal.

2^e cas : Pour les personnes vues à l'enquête et non retrouvées au dénombrement principal, quel que soit le motif, on inscrira le code 99.

On affectera le même code à toutes les personnes appartenant aux ménages vus à l'enquête et non retrouvés au dénombrement principal.

3^e cas : Pour les personnes vues au dénombrement principal et non à l'enquête, on inscrit le numéro d'ordre affecté à l'individu lors du dénombrement principal.

On fera de même pour toutes les personnes appartenant aux ménages vus au dénombrement principal et non à l'enquête.

4.4.3. Résultat de l'appariement.

Les résultats possibles de l'appariement sont présentés plus haut. On inscrira le code approprié selon le cas.